



Saint-Tropez, le 6 août 2009

VILLE
DE
SAINT-TROPEZ

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AOUT 2009

SEANCE DU 5 AOUT 2009

L'an deux mille neuf et le mercredi 5 août à 17 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Le jeudi 30 juillet 2009

Présents :

M. TUVÉRI, Maire,

M. BERARD, M. GIRAUD, Melle CHAIX, Mme ANSELMY, M. BOUMENDIL,
Mme SERDJENIAN, Adjointes.

Mme CASSAGNE, M. PREVOST ALLARD, M. PETIT, Mme SERRA,
M. GUIBOURG, Mme ISNARD, M. HAUTEFEUILLE, Mme FAYARD, M. PERVES,
Mme BROCARD, M. PERRAULT, M. MEDE, Mme GUERIN, Mme COURCHET,
M. PEPINO, Mme BARASC, Conseillers.

Ont donné procuration :

Mme SIRI à Mme SERRA
M. RESTUITO à M. GIRAUD
Mme GIBERT à Mme ISNARD
Mme PAPAŽIAN à Mme FAYARD
M. CHAUVIN à Mme GUERIN

Absent :

M. CARBONEL

Mademoiselle Cécile CHAIX
est désignée Secrétaire de Séance.

2009 / 153

Nomination d'un Secrétaire de Séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance.

Mademoiselle Cécile CHAIX est élue Secrétaire de Séance à L'**UNANIMITE**.

Observations :

Monsieur le Maire propose l'ajout d'un dossier à l'ordre du jour :

- « *Demande de subvention au Conseil Général du Var pour participation aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'accueil des jeunes de Saint-Tropez* ».

**Les membres du Conseil Municipal adoptent cette proposition à l'unanimité.
Monsieur le Maire aborde alors l'ordre du jour du Conseil Municipal.**

2009 / 154

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 12 mai 2009.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2009.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2009 est adopté à L'**UNANIMITE**, sous réserve, à la demande de Monsieur Mède, de modifier page 16, délibération n° 2009/144, la durée : un an et non pas un mois.

2009 / 155

Information des décisions municipales prises par délégation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal 2008/84 du 31 mars 2008,

PREND ACTE des décisions municipales intervenues dans le cadre de la délégation.

2009 / 156

Convention de mise à disposition du Château de la Moutte / domaine E. Ollivier

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention pour la mise à disposition du Château de la Moutte qui lui est soumis et après en avoir délibéré,

APPROUVE les clauses et conditions de la convention à intervenir entre la Commune et l'**Association Les Nuits du Château de la Moutte**, représentée par son Président Monsieur Jacques–Henri DAVID, pour la mise à disposition gratuite du garage situé dans le bâtiment dit la Toscane sur le site du Château de la Moutte, afin de stocker du matériel du Festival Les Nuits du Château de la Moutte jusqu'au 30 juillet 2010.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 157

Travaux d'urgence pour la conservation des parties fragilisées du rempart de la Citadelle. Avenant n°1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer l'avenant n°1 au contrat initial à intervenir avec la société « GIRARD » pour un montant de 16 111,80 € HT, portant le montant total du contrat initial à 114 871,16 € HT.

DIT que le délai d'exécution initial des travaux passe de 3 mois à 3 mois et demi compte tenu de la réalisation des travaux complémentaires,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au Budget Communal, chapitre 23 – article 2313 – programme 1030.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 158

Travaux de réhabilitation de la carapace du môle Jean Réveille. Autorisation de signature du marché

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'attribution du marché de confortement de la carapace du môle Jean Réveille à l'entreprise **CAMPENON BERNARD** pour un montant de **2 346 780,65 € HT.**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 23, article 2318, fonction 4013 du Budget du Port.

VOTE : *Unanimité*

2009 / 159

**Mission de contrôle technique concernant les travaux au 1, rue de la Ponche.
Avenant n°1**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au contrat initial à intervenir avec la Société DEKRA Construction pour d'une part entériner le changement de dénomination sociale de la Sté NORISKO, d'autre part réajuster le coût de la mission initiale en fonction des objectifs actuels et enfin prendre en compte les prestations supplémentaires de la mission s'élevant à **2 182 €** et correspondant à la phase de travaux du n°1 rue de la Ponche,

DIT que le coût réajusté de la mission initiale avec incidence de l'avenant n°1 est de **6 685,50 € HT**,

DIT que les autres clauses et conditions du marché restent inchangées,

PRECISE que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits aux chapitre 23 – Fonction 0201, Article 2313, opération 1084, service gestionnaire 007 – Budget Communal.

VOTE : Unanimité

2009 / 160

Demande de dérogation au repos dominical. Boutiques : The Earth Collection, Tartine et Chocolat, Daniel Crémieux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.2121-29,

VU, le Code du Travail et notamment les dispositions des articles L.221-6 et L.221-8-1 précisant la procédure d'octroi des dérogations préfectorales au repos dominical dont peuvent bénéficier les établissements de commerce et de services employant des salariés,

- **VU**, les demandes de dérogation au repos dominical formulées par M. Jean-Marc CASSAGNERES, Responsable SAS BCC France, pour la boutique « **THE EARTH COLLECTION** » située 1, quai Jean Jaurès à Saint-Tropez, par la Direction des Ressources Humaines de la TC RETAIL, pour la boutique « **TARTINE & CHOCOLAT** » située 3, rue Gambetta à Saint-Tropez, par la Direction de la SARL SUN CONSULTING, pour la boutique « **DANIEL CREMIEUX** » située 101 Passage du Port à Saint-Tropez,

CONSIDERANT, qu'il appartient au Conseil Municipal de donner un avis préalable dans ladite procédure individuelle d'autorisation et ce, au même titre que la Chambre de Commerce et d'Industrie et des Syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la Commune,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical formulées par :

- M. Jean-Marc CASSAGNERES, Responsable SAS BCC France, pour la boutique :
 - « **THE EARTH COLLECTION** » située 1, quai Jean Jaurès à Saint-Tropez.
- La Direction des Ressources Humaines de la TC Retail, pour la boutique :
 - « **TARTINE & CHOCOLAT** » située 3, rue Gambetta à Saint-Tropez.
- La Direction de la SARL SUN CONSULTING, pour la boutique :
 - « **DANIEL CREMIEUX** » située 101 Passage du Port à Saint-Tropez.

VOTE : Unanimité

2009 / 161

**Prestations d'agents de sécurité des parcs de stationnement municipaux.
Autorisation de signature des marchés**

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE la conclusion d'un marché à bons de commande d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse, avec la société « **ACS** » de Gassin pour la sécurité et la surveillance des parcs de stationnement et différents évènements pour un montant minimum annuel de **50 000 € HT** et un montant maximum annuel de **250 000 € HT**.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à passer et signer toutes les pièces du marché de services à intervenir y compris lors de son exécution.

DIT que les dépenses correspondantes figurent au chapitre 011 – Article 6282 – Budget Communal.

VOTE : Unanimité

2009 / 162

Contrat de territoire 2009/2011. Délibération modificative

**Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 22 juillet 2009,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

DIT que l'enveloppe financière attribuée à la commune dans le cadre du prochain Contrat de Territoire a été estimée par le Département à la somme de **350 000 €** pour l'année 2009.

APPROUVE la nouvelle liste des opérations comme arrêtée précédemment pour la seule année 2009.

VOTE : Unanimité

2009 / 163

Organisation de l'exposition « la fête de la science ». Demande de subvention auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La Commission des finances ayant émis un avis favorable en date du 22 juillet 2009,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

D'APPROUVER l'organisation de l'exposition « Fête de la Science » pour un coût de 2 360 € (fonctionnement),

D'APPROUVER l'aide financière du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à hauteur de 80% du coût estimatif soit 1 880 € telle qu'elle est présentée dans le plan de financement,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces du dossier s'y rapportant.

VOTE : Unanimité

2009 / 164

Noël 2009. Location d'une patinoire. Autorisation de signature du marché

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'attribution du marché de location d'une patinoire à l'entreprise « **SYNERGLACE** » pour un montant de **70 285 € HT** pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces à intervenir, y compris les décisions relatives à son exécution et les éventuels avenants inférieurs à 5 % du montant initial du marché.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 011, article 6135, fonction 0244 du Budget de la Commune.

VOTE : Unanimité

2009 / 165

Rapport d'activités et compte administratif du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Golfe de Saint-Tropez/Pays des Maures (SIVU). Exercice 2008

Le Conseil Municipal,

Vu la communication faite à la commission « Travaux – Finances & Administration générale » en date du 22 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport d'activités et du compte administratif du SIVU du Golfe de Saint-Tropez et du Pays des Maures au titre de l'exercice 2008.

2009 / 166

Rapport d'activités et compte administratif du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays des Maures et du Golfe de Saint-Tropez (SIVOM). Exercice 2008

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu, la communication faite à la commission « Travaux – Finances & Administration générale » du 22 juillet 2009,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport d'activités et du bilan du SIVOM au titre de l'exercice 2008.

2009 / 167

Lecture du rapport d'activités et du bilan 2008 du Syndicat Intercommunal pour le Schéma directeur de COhérence Territoriale pour les cantons de Grimaud et Saint-Tropez (SCOT)

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Après communication en Commission « Travaux - Finances - Administration générale » en date du 22 juillet 2009,

PREND ACTE de l'information qui lui est faite du rapport d'activités et du bilan 2008 du Syndicat Intercommunal pour le Schéma Directeur de Cohérence Territoriale pour le Canton de Grimaud et Saint-Tropez.

2009 / 168

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement établi par Véolia Eau. Exercice 2008

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vu la communication faite en commission « Travaux - Finances & Administration générale » en date du 22 juillet 2009,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel établi par la société VEOLIA EAU sur le prix et la qualité du service de l'assainissement au titre de l'exercice 2008.

2009 / 169

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable élaboré par le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures (SIDECM). Exercice 2008

Le Conseil Municipal,

VU la communication faite à la Commission « Travaux- Finances & Administration générale » en date du 22 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication qui lui a été faite du rapport annuel sur la qualité du service de distribution d'eau potable établie avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la Corniche des Maures prévu par le loi n° 95/635 du 6 mai 1995 au titre de l'exercice 2008.

2009 / 170

Fixation de la cotisation 2009 au Comité des Elus du golfe de Saint-Tropez et information sur le compte d'exploitation 2008

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 juillet 2009,

PREND ACTE de l'information donnée par le Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez sur son compte d'exploitation 2008,

FIXE la cotisation du Comité des Elus du Golfe de Saint-Tropez à **14 980 €** au titre de l'exercice 2009,

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 011 à l'article 6281, fonction 8330, code gestionnaire 002 de la section de fonctionnement du Budget 2009.

VOTE : Unanimité

2009 / 171

Octroi de subventions municipales aux associations locales. Complément exercice 2009

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vu l'avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration générale » en date du 22 juillet 2009

DECIDE d'octroyer une subvention complémentaire à l'UST TENNIS de **31 200 €** pour solde de tout compte au titre de l'exercice 2009,

PRECISE que les crédits nécessaires à cette dépense ont été prévus au chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement du budget Communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure et signer un avenant à la convention de l'UST TENNIS au titre de l'exercice 2009.

VOTE : Unanimité

2009 / 172

Demande de subvention au Conseil Général du Var pour participation aux frais de fonctionnement de l'accueil de loisirs et de l'accueil des jeunes de Saint-Tropez

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter du Conseil Général du Var, une subvention de fonctionnement pour les Accueils de Loisirs et de Jeunes.

PRECISE que cette recette sera inscrite sur les crédits de l'exercice 2009, du budget communal.

VOTE : *Unanimité*

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,

Jean-Pierre TUVÉRI